

Accueil de loisirs Club Saint Quentin

Association culturelle éducative et de loisirs

6 rue Blaise Pascal

78960 Voisins le Bretonneux

Code d'organisateur DDSCS

078ORG0601



www.club-saint-quentin.fr

FICHE D'INFORMATION

Année 2020 – 2021

L'ACCUEIL APRÈS L'ÉCOLE

Dates :

Le Club sera ouvert pendant les périodes scolaires du **lundi 07 septembre 2020** au **mardi 6 juillet 2021**

Les activités :

Le Club propose d'accueillir vos enfants de 6 à 13 ans (primaires + 6^{ème}-5^{ème}) directement après l'école les lundi, mardi et jeudi soirs de semaines scolaires, selon le fonctionnement suivant :

| Activité | Horaires, jours et lieux | Déroulement |
|--|--|---|
| Le Pedibus (pour les primaires) | à 16h30 <ul style="list-style-type: none">de l'école <i>La Sente des Carrières</i>de l'école <i>Les Pépinières</i> | Des bénévoles retrouvent les enfants à la sortie de ces écoles et effectuent avec eux le trajet de l'école au Club Saint Quentin, à pied. NB : Les collégiens rejoignent seuls le Club. |
| Le goûter | de 16h45 à 17h15 | Temps de convivialité, de partage et d'échange. Le goûter est fourni par le Club* |
| Temps spirituel | de 17h15 à 17h30 | Le Club Saint Quentin est une <u>association chrétienne ouverte à tous</u> . Dans ce cadre, il sera proposé aux enfants de se regrouper autour du coin prière, et permettre à chacun de « relire » sa journée, et selon les soirs : d'écouter un court passage des Évangiles, exprimer des intentions, des pensées pour autrui, et chanter les chants choisis par les enfants. |
| Aide aux devoirs Et/Ou Ateliers | de 17h30 à 18h30 à partir de 18h (si les devoirs sont finis) | Temps consacré au travail scolaire. L'objectif est de leur donner le goût de l'apprentissage et de les amener vers l'autonomie, avec bienveillance. L'équipe de bénévoles encadre (dans la mesure du possible) 1 à 4 enfants pour les accompagner dans leurs devoirs. Un enfant qui a fini ses devoirs a le choix entre - jeux éducatifs pour aller plus loin dans une matière - participation à des défis/ challenges/ énigmes qui stimuleront son envie d'apprendre et de se cultiver. - jeux extérieurs/ récréatifs dès que le temps le permet. |
| Accueil des parents | à partir de 18h00 | Afin que les enfants puissent profiter au maximum des temps partagés avec les bénévoles, les premiers départs souhaités sont à 18h. |

* Sauf allergies alimentaires ou autre problème particulier, il est préférable que les enfants ne rapportent pas leur propre goûter les soirs de Club pour éviter toute jalousie

LE MERCREDI AU CLUB

Dates :

Accueil le mercredi sur les périodes scolaires du **09 septembre 2020** au **30 juin 2021**.

Les activités :

Le mercredi est un jour privilégié pour les enfants, que nous vous proposons de **consacrer aux loisirs et à la détente !** Cependant, certains enfants éprouvent le besoin de travailler leurs devoirs le mercredi, le Club permettra aux enfants qui le souhaitent de consacrer une heure maximum dans la matinée pour être accompagnés dans leurs devoirs (sous réserve de bénévoles suffisants) ou en autonomie surveillée.

Le Club propose d'accueillir vos enfants sur la journée complète ou sur la matinée.

Voici le **programme d'une journée type** qui peut être vécue un mercredi au Club :

| Activité | Horaires et lieux | Déroulement (indicatif) |
|--|--|--|
| Accueil du matin | à partir de 8h00 jusqu'à 9h00 | Temps d'activité libre (jeux de société, lecture...), en attendant l'arrivée de tous les enfants inscrits Il est demandé aux parents de signer la feuille d'émargement mise à leur disposition à l'entrée du Club signalant l'arrivée de leur(s) enfant(s). |
| Temps Spirituel | 9h00 - 9h30 | Ce temps sera similaire à celui vécu lors des accueils du soir en semaine. Voir tableau plus haut dans la partie « L'accueil après l'école » Peut aussi être un temps de lecture ou d'échange à partir d'un conte, d'un poème ou d'un sujet d'actualité permettant aux enfants de s'exprimer et de comprendre le monde qui les entoure. Valeurs portées : partage, entraide... |
| Temps d'activités | 9h30 – 12h00 | Temps des devoirs (1h)- accompagné ou surveillé (selon le nombre de bénévoles)- sauf lors des journées à thèmes. Participation à divers ateliers proposés par les animateurs (activités sportives, créatives, décoratives, expérimentales ou culinaires...) Mise en place d'une boîte à idée à disposition des enfants. |
| Départs | 12h15- 12h30 | Départ des enfants du matin qui ne déjeunent pas au Club. |
| Rangement Temps libre Service repas | 12h00 - 12h30 | Rangement du matériel ayant servi aux activités. L'équipe « service repas » se met à l'œuvre. NB : la mise en place de la « roue des services » permet d'encourager les enfants à se mettre au service des autres , et d' apprendre le partage des tâches |
| Repas | 12h30 - 13h30 | Le repas est apporté par chaque enfant, dans un sac marqué à son nom. Le Club dispose d'un réfrigérateur et de plusieurs micro-ondes servant à stocker les plats au frais et à les réchauffer pour le midi. Denrées interdites (pour éviter les jalousies): sodas, repas provenant des fastfood (Mac Donald, KFC, Quick) |
| Rangement et temps calme | 13h30 - 14h15 | Les équipes de « service M. propre » et « service vaisselle » se mettent à l'œuvre. Les autres enfants sont en temps calme (jeux de société / dessins... L'équipe de « service Temps spi » (uniquement les enfants qui veulent) prépare le temps de prière : choix des chants, rédaction de quelques intentions, lecture de la Parole. |
| Temps d'activités | 14h15 - 16h30 | C'est le temps des jeux collectifs, projets en commun et sorties → l'objectif est de développer les notions d'entraide, de fairplay, de respect des autres et des règles ; ces temps peuvent parfois avoir lieu à l'extérieur du lieu d'accueil (en forêt, au parc ou en ville). |
| Goûter | 16h30 - 17h15 | Le goûter est fourni par le Club. |
| Accueil parents | 17h15 - 18h30 | Jeux libres jusqu'à l'arrivée des parents. La feuille d'émargement devra être signée par les parents lorsqu'ils viennent récupérer leur(s) enfant(s). |

Les tarifs de l'accueil périscolaire et du mercredi : **(ces tarifs ci-dessous valent pour 1 trimestre) :**

Une adhésion annuelle de 20€ est requise pour l'inscription aux activités. Elle est nominative et ouvre droit à la participation à l'ensemble des activités du Club pour la période scolaire du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021.

| | Tarif A | Tarif B | Tarif C | Tarif D |
|--------------------------------|--------------|-----------------|------------------|---------------|
| Fourchette quotient CAF * | Jusqu'à 620€ | de 620€ à 1250€ | De 1250€ à 1650€ | 1650€ et plus |
| L'accueil après l'école | | | | |
| Formule 1 soir | 11 € | 56 € | 61 € | 67 € |
| Formule 2 soirs | 21 € | 112 € | 123 € | 134 € |
| Formule 3 soirs | 26 € | 142 € | 156 € | 170 € |
| Accueil occasionnel ** | 10 € | | | |
| Le mercredi | | | | |
| Matins | 16 € | 61 € | 66 € | 71 € |
| Accueil occasionnel matin** | 10 € | | | |
| Journée complète | 46 € | 137 € | 152 € | 167 € |
| Accueil occasionnel journée** | 18 € | | | |

*quotient CAF = {((revenus annuels imposables N-2 du foyer) / 12) + prestations CAF du mois de référence} / nombre de parts fiscales.

Les tarifs sont calculés en fonction de vos revenus, selon les fourchettes exposées ci-dessous, et applicables sur présentation d'une attestation de votre quotient familial CAF (attestation téléchargeable sur le site de la CAF dans votre espace personnel).

Vous pouvez choisir de ne pas présenter votre attestation de quotient, dans ce cas, le tarif D s'applique automatiquement.

** Demande d'inscription à faire 7 jours précédant la venue de l'enfant.

LES VACANCES

| Période | TOUSSAINT | Crèche Vivante | FÉVRIER | PÂQUES | JUILLET | AOÛT |
|-------------------------|--------------------------|---|--------------------------|---------------------------|--------------------------|-------------------------|
| DATES | du 19 au 23 octobre 2020 | Le samedi 19 décembre Spectacle à 15h (Église St Pierre du Lac) | du 15 au 19 février 2021 | du 19 au 23 avril 2021 | du 7 au 9 juillet 2021 | Les 30 et 31 août 2021 |
| | | | du 22 au 26 février 2021 | | du 12 au 16 juillet 2021 | |
| Périodes d'inscriptions | du 21/09/19 au 15/10/19 | Infos à venir | du 14/12/20 au 04/02/21 | du 8/03/21 au 15/04/21 | du 31/05/21 au 01/07/21 | du 31/05/21 au 16/07/21 |
| Lieu | Club | | Club | Club ou Cap Saint Jacques | Club | Club |
| Âge des enfants | Élémentaires (CP-CM2) | | Élémentaires (CP-CM2) | Élémentaires (CP-CM2) | Élémentaires (CP-CM2) | Élémentaires (CP-CM2) |

L'encadrement :

Toutes les personnes accompagnant vos enfants pendant les activités sont bénévoles, hormis la directrice, et les volontaires en mission de Service Civique. Les animateurs et bénévoles répondent aux qualifications requises en accueil collectif de mineurs, pour le taux d'encadrement minimum exigé.

Les tarifs :

L'adhésion annuelle (20 €) devra être réglée si votre enfant participe pour la première fois aux activités du Club depuis le 1^{er} septembre 2020.

| | Tarif A | Tarif B | Tarif C | Tarif D |
|---------------------------------|--------------|-----------------|------------------|---------------|
| Fourchette quotient CAF | Jusqu'à 620€ | de 620€ à 1250€ | De 1250€ à 1650€ | 1650€ et plus |
| Prix semaine vacances (5 jours) | 16 € | 81 € | 89 € | 99 € |

Une réduction systématique de 6 € / trimestre est appliquée à partir du 2^{ème} enfant.

Constitution du dossier administratif

Les inscriptions s'effectuent directement à l'accueil du Club, sur présentation du dossier complet.

L'inscription de l'enfant est validée avec le dossier administratif complet.

Les documents à fournir sont les suivants :

- Le justificatif de vaccination DTP à jour (Carnet de santé de l'enfant)
- L'attestation de quotient familial CAF
- L'attestation nominative d'assurance en responsabilité civile et individuelle de l'enfant en cours de validité
- Tout document justifiant d'une situation particulière (dossier PAI, garde de l'enfant...)

En cas de séparation ou de divorce des parents : extrait de jugement le lieu de résidence de votre/vos enfant(s), les droits de visite et les modes de garde.

Les documents à compléter sont les suivants :

- La fiche sanitaire
- La fiche d'inscription

En cours d'année, tout changement de situation familiale, d'adresse, de N° de téléphone, etc, devra être signalé à l'association dans les meilleurs délais.

Les règlements :

- Le règlement du montant de l'**adhésion** à l'association. Un règlement d'adhésion par enfant.
- Le **règlement de la période** choisie.

Familles nombreuses : à partir du 2^{ème} enfant inscrit : réduction de 6€ sur le montant du trimestre.

Exemple pour une inscription de 3 enfants en périscolaire 3 soirs pour le 1^{er} trimestre, tarif C :
enfant 1 (20 € + 156€) + enfant 2 (20€ + **150€**) + enfant 3 (20€ + **150€**)

La situation financière ne doit en aucun cas être un obstacle à la participation de nos activités. N'hésitez pas à contacter la directrice du Club afin d'en discuter.

Le règlement se fait **par chèque**, à l'ordre de « Club Saint-Quentin ».

L'inscription se fait pour l'année, il est néanmoins possible de régler au trimestre, avec un encaissement au début de chaque trimestre (octobre, janvier, avril). Merci néanmoins de remettre l'ensemble des chèques avec le dossier d'inscription.

Nous vous remercions :

- D'inscrire au dos de chaque chèque le nom et prénom de votre enfant et la période concernée par le règlement
- **De régler l'adhésion en un chèque séparé de l'inscription.**

Contact pendant l'année :

Le Club Saint Quentin, 6 rue Blaise Pascal
78960 Voisins le Bretonneux

inscriptions : secretariat@club-saint-quentin.fr

06 95 140 430

direction, projets : loisirs@club-saint-quentin.fr

MERCI ET A BIENTÔT AU CLUB !